



**Procès Verbal
Assemblée Générale Ordinaire
de l'Association des Jardins Familiaux d'Avranches**

06 février 2022

Salle Ernest Lenoël

24, place du Marché 50300 Avranches

Siège Social :

19 Bis, Avenue du Rocher
50300 Saint-Senier sous Avranches

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire par le Président en exercice, à 10 H00

Le Président rappelle aux adhérents, que l'Assemblée Générale Ordinaire est régie par les statuts modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 février 2022.

Article 11 : *Chaque membre peut se faire représenter par un autre membre porteur d'un mandat écrit. Le mandataire ne peut disposer de plus de deux (2) voix, y compris la sienne.*

Accueil et mot du Président en exercice,

Le Président accueille les adhérents et invités, il procède aux remerciements

Indique que les invités suivants sont présents lors de l'Assemblée Générale Ordinaire

M. Thierry PENNEC, représentant la Ville d'Avranches

M. Franck BOUDET représentant la Ville de Saint Senier sous Avranches

Le Président précise que l'Assemblée Générale Ordinaire n'est pas assujettie à un quorum (voir statuts):

Le nombre d'adhérents présents est de : 52

Le nombre d'Adhérents représentés par un pouvoir écrit est de : 4

Les votes seront exprimés soit à l'unanimité, soit à la majorité, qualifiée des adhérents présents et représentés.

Rapport d'activités de l'Association ,

Le Président donne la parole au Vice président pour la présentation du rapport d'activité.

Après cette présentation, le Président de L'Association fait procéder à un vote contradictoire à main levée :

Vote contre : 0

Abstention (s) : 0

L'Assemblée donne quitus aux Administrateurs à l'unanimité

Rapport financier de l'Association,

Le Président donne la parole au Trésorier pour la présentation du rapport Financier.

Après cette présentation, le Président de L'Association fait procéder à un vote contradictoire à main levée :

Vote contre : 0

Abstention (s) : 1

L'Assemblée donne quitus aux Administrateurs à la majorité qualifiée

Le Président indique que les excédents de gestion 2021, seront affectés au budget 20202

Renouvellement des Administrateurs

Ce renouvellement tient compte des modifications statutaires, votées en Assemblée Générale Extraordinaire du 06/02/2022, et prend en compte la nouvelle définition du Conseil

d'Administration.

Le Président donne la parole à l'Administrateur chargé de la gestion statutaire pour la constitution du groupe statutaire, avant de procéder à l'élection, Il est demandé, si des adhérents présents à l'Assemblée se portent candidats.

Administrateurs sortants :

Auguste LEGENDRE, Edith PAYEN, non candidats à réélection.

Candidats à élection aux postes d'Administrateurs :

L'Assemblée procède à un vote contradictoire à mains levées, pour l'élections des Administrateurs

Pour le site d'Avranches (rue de la Liberté)

M. Gérard HEUZE, coopté en 2021, vote (s) contre : 0 Abstention (s) : 0 élu

M. Daniel PAUGAM, coopté en 2021 vote (s) contre : 0 Abstention (s) : 0 élu

Pour le site d'Avranches-Saint Martin des Champs :

Mme Chantal MORAZIN vote (s) contre : 0 Abstention (s) : 0 élu

M. Francis CLEMENT, suppléant vote (s) contre : 0 Abstention (s) : 0 élu

Pour le site d'Avranches XIII ème Jardin :

M. Benoit GENESLAY vote (s) contre : 0 Abstention (s) : 0 élu

Le Président donne la parole à Messieurs Thierry PENNEC et Franck BOUDET

Question (s) diverse (s) mineure (s), induite (nt) par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les Administrateurs concernés répondent aux questions

Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire par le Président en exercice,

L'ordre du jour étant épuisé, le Président en exercice déclare la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire à 11 H 45

Le Président en exercice.

Le Trésorier en exercice.

Dominique FLAMENT

Jacques DEBRUYNE